



# LES 6 JOURS DU CREDIT AGRICOLE



☎ : 0590 38 26 80 \*\*\* Fax : 0590 38 26 37



# REGLEMENT

## **Article 1 : Dénomination**

Le CREDIT AGRICOLE de la Guadeloupe, sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Guadeloupe, organise une compétition cycliste aux **points**, régie par la Réglementation F.F.C. et dénommée :

**" Les 6 jours du Crédit agricole "**

## **Article 2 : Inscriptions**

Cette compétition interrégionale en 6 manches se déroule en 2 fois 3 jours, du 05 au 07 Avril et du 12 au 14 Avril 2019. Elle est ouverte aux coureurs de la 1ère, 2ème, 3ème catégorie et Juniors.

Chaque club pourra engager jusqu'à neuf (09) coureurs maximums.

La réunion des Directeurs sportifs obligatoire, aura lieu le vendredi 05 Avril 2019 de 15 heures 00 à 16 heures 00 précises, au **siège du Crédit Agricole à Petit Pérou LES ABYMES**.

Dans ce cadre, les Directeurs sportifs devront présenter impérativement les licences des coureurs engagés ainsi que la licence du cadre technique et occupants des voitures.

La présentation des équipes se fera à l'issue de la réunion des directeurs sportifs, au **siège du Crédit Agricole à Petit Pérou LES ABYMES**. **La présence de tous les coureurs est obligatoire.**

Afin d'optimiser l'organisation, l'émergence des coureurs pour le prologue se fera au siège du Crédit Agricole les Abymes à l'issue de la réunion de DS.

Afin d'être efficace et donner l'occasion aux athlètes de rester en conformité avec la réglementation fédérale, le dispositif pour le contrôle des vélos de CLM sera opérationnel à partir de 17 Heures dans la zone de départ.

## **Article 3 : Les points**

Des points seront attribués aux 20 premiers coureurs à l'issue de chaque manche selon le barème suivant :

1er	80	11ème	16
2ème	70	12ème	14
3ème	60	13ème	12
4ème	50	14ème	10
5ème	40	15ème	08
6ème	35	16ème	06
7ème	30	17ème	05
8ème	25	18ème	04
9ème	20	19ème	03
10ème	18	20ème	01

**Pour la sixième manche, tous les points seront doublés. (Y compris ceux des points chauds et points montagnes).**

## **Article 4 : Les classements & challenge**

L'épreuve sera dotée de plusieurs classements et un challenge :

- Classement aux Points
- Classement Meilleur Grimpeur
- Classement Espoirs
- Classement Points Chauds
- Classement Combiné
- Classement Combativité
- Classement Juniors

### **❖ CLASSEMENT POINTS (Leader)**

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque manche pour l'attribution du maillot. En cas d'égalité, il sera appliqué les critères suivants :

- Nombre de premières places dans les manches
- Nombre de deuxième, troisième place...
- En cas de nouvelle égalité, la place de la dernière manche sera déterminante.

***Un classement final aux points sera établi sur l'ensemble des 6 manches et attribuera des prix aux 20 premiers.***

### ❖ **CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR**

Ce classement est obtenu par l'addition des points attribués aux sommets des cols sélectionnés de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie.

- Col de 1<sup>ère</sup> catégorie
  - 12 - 9 - 6 - 4 - 2 - 1 pts
- Col de 2<sup>ème</sup> catégorie
  - 8 - 5 - 3 - 1 pts
- Col de 3<sup>ème</sup> catégorie
  - 5 - 3 - 1 pts
- Col de 4<sup>ème</sup> catégorie
  - 3 - 2 - 1 pts

***Un classement final attribuera des prix aux 3 premiers.***

En cas d'égalité au classement général meilleur grimpeur, il sera tenu compte des critères suivants :

- Nombre de premières places dans les cols 1<sup>ère</sup> catégorie
- Nombre de premières places dans les cols de 2<sup>ème</sup> catégorie
- Nombre de premières places dans les cols de 3<sup>ème</sup> catégorie
- Nombre de premières places dans les cols de 4<sup>ème</sup> catégorie
- Classement général individuel points

### ❖ **CLASSEMENT POINTS CHAUDS**

A partir de la 1<sup>ère</sup>, des sprints intermédiaires seront déterminés et attribueront des points aux 3 premiers coureurs le barème ci-après :

- **1<sup>er</sup> : 08 points**
- **2<sup>ème</sup> : 05 points**
- **3<sup>ème</sup> : 02 points**

***Un classement final attribuera des prix aux 3 premiers.***

En cas d'égalité au classement points chauds, les critères suivants seront appliqués :

- Nombre de premières places aux sprints
- Nombre de secondes places aux sprints et ainsi de suite
- Le classement général individuel aux points

### ❖ **CLASSEMENT COMBINE**

Un classement sera établi par l'addition des places des trois (3) classements suivants :

- Classement Individuel Points
- Classement Montagne
- Classement Points Chauds

Le coureur totalisant le plus petit nombre de points sera le leader de ce classement et ainsi de suite.

En cas d'égalité au classement combiné, les critères suivants seront appliqués :

- Le nombre de premières places dans les manches
- Le nombre de secondes places.....etc.

***Le classement final attribuera des prix aux 3 premiers***

### ❖ **CLASSEMENT COMBATIVITE**

Le classement journalier de la combativité sera établi par l'addition des points totalisés par chaque coureur dans :

- ***Le classement de la manche :***
  - **10 - 7 et 4 points** seront attribués aux trois premiers
- ***Le classement journalier Points Chauds :***
  - **8 - 5 et 2 points** seront attribués aux trois premiers de ce classement

**Et**

En cas d'égalité, la première place sera attribuée au coureur le mieux classé de la manche.

Le classement final de la combativité s'établira par l'addition des points obtenus à l'issue de chaque manche. Le coureur totalisant le plus grand nombre de points sera le leader de ce classement et ainsi de suite.

En cas d'égalité de points, le classement Individuel points servira à départager les concurrents.

**Un classement final attribuera des prix aux 3 premiers.**

### ❖ **CLASSEMENT ESPOIRS**

Le coureur âgé de 19 - 22 ans dans l'année, le mieux classé au classement individuel points, sera le leader de ce classement.

**Un classement final attribuera des prix aux 3 premiers.**

### ❖ CLASSEMENT JUNIORS

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque manche pour l'attribution du maillot. En cas d'égalité, il sera appliqué les critères suivants :

- Nombre de premières places dans les manches
- Nombre de deuxième, troisième place.....
- En cas de nouvelle égalité, la place de la dernière manche sera déterminante.

**Un classement final aux points sera établi sur l'ensemble des 6 manches et attribuera des prix aux 3 premiers.**

### ❖ **CHALLENGE MARIE-JOSEE BICHARA**

Le "challenge **Marie-Josée BICHARA**" récompensera un coureur de la catégorie **ESPOIRS**.

Il s'agira du premier espoir classé au classement final individuel points. Il recevra

le trophée : **Marie-Josée BICHARA**

## **Article 5: Les Maillots**

- ❖ Le maillot de Leader : Maillot **Jaune**, Patronné par : "**CREDIT AGRICOLE**"
- ❖ Le maillot du meilleur grimpeur : Maillot **Blanc à pois Rouge**, patronné par : "**VELO PASSION CARAIBES**"
- ❖ Le maillot des points chauds : Maillot **Rouge**, patronné par : "**VILLE DES ABYMES**"
- ❖ Le maillot combiné : Maillot **Rose**, patronné par : "**GENERAL BRICOLAGE**"
- ❖ Le maillot meilleur Espoir : Maillot **Blanc**, patronné par : « **G.S.A WOLKSWAGEN** »
- ❖ Le maillot de la combativité : Maillot **Bleu**, patronné par : "**CREDIT AGRICOLE** "
- ❖ Le maillot meilleur junior : Maillot **Vert** patronné par : "**CREDIT AGRICOLE** "

## **Article 6 : Attribution des Maillots**

### **L'ordre de préséance est le suivant :**

- ✓ Le leader du classement individuel Points : le Maillot de leader **Jaune** patronné par : " **LE CREDIT AGRICOLE** "
- ✓ Le meilleur grimpeur : le Maillot de la montagne **Blanc à PoisRouge** patronné par :  
" **VELO PASSION CARAIBES** "
- ✓ Le meilleur Jeune au classement Points : le Maillot Meilleur Espoir **Blanc** patronné par : " **G.S.A. WOLSWAGEN** "
- ✓ Le Meilleur puncheur : le Maillot Points Chauds **Rouge** patronné par : " **LA VILLE DES ABYMES** "  
Le coureur le plus régulier : Le Maillot Combiné **Rose** patronné par : « **GENERAL BRICOLAGE** "
- ✓ Le coureur le plus combatif : le Maillot de la Combativité **Bleu** patronné par : " **CREDIT AGRICOLE** "
- ✓ Le meilleur junior portera le Maillot **Vert** patronné par : " **CREDIT AGRICOLE** "

## **Article 7 : Engagement**

Un droit d'inscription de 50 € par coureur inscrit, sera réclamé.

Les coureurs engagés, le seront pour toute la durée de l'épreuve.

Aucune nouvelle inscription, ne pourra être enregistrée au cours de l'épreuve.

## **Article 8 : Tenue**

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même équipement pendant toute la durée de l'épreuve, hormis les leaders des divers classements.

## **Article 9 : Réclamation**

Les réclamations concernant une manche seront reçues par le Président du jury des arbitres jusqu'à 10 minutes avant le départ de la manche suivante, par le coureur concerné.

## **Article 10 : Pénalités**

- ☹ Tout coureur absent au départ d'une manche, le mettra dans l'impossibilité de continuer l'épreuve.
- ☹ En cas d'abandon, le coureur pourra prendre le départ de la manche suivante, il sera pénalisé de moins trente points sur son capital point au classement POINTS. Sauf abandon dûment constaté par un arbitre, et consécutif à un motif grave (**chute grave le mettant dans l'impossibilité de poursuivre la compétition, bris de pièces essentielles de son vélo**).
- ☹ Le coureur ayant abandonné sans motif, lors d'une manche et qui, lors de la manche suivante se classe parmi les 10 premiers, perdra la moitié de ses points.
- ☹ Un délai d'élimination de 30% du temps du premier sera appliqué à chaque manche. Tout coureur arrivé hors délai sera pénalisé de moins 30 points.

## **Article 11 : Sécurité**

La plus grande prudence est recommandée aux différents acteurs circulant dans la caravane (coureurs, suiveurs, presse, invités. Ces derniers devront respecter scrupuleusement le Code de la Route, (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière).

Des Motards signaleront tout danger particulier et imprévu à l'aide d'un drapeau jaune.

Les organisateurs déclineront toute responsabilité relative aux accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et tiers, de leur fait ou du fait d'un tiers extérieur à l'organisation.

## **Article 12 : Antidopage**

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à cette épreuve.

## **Article 13 : Arbitrage**

Tous les litiges et toutes les réclamations seront soumis au jugement de la réglementation de F.F.C. Seul le barème de pénalité de la réglementation FFC est applicable.

## **Article 14 : Protocole**

A l'issue de chaque manche, une gerbe sera remise aux trois premiers qui doivent se présenter 15 minutes maximums après leur arrivée au protocole d'arrivée.

La tenue cycliste est obligatoire conformément à la réglementation de la FFC.

**La cérémonie protocolaire de remise des maillots de leader se fera une demi-heure avant le départ de chaque manche.**

**Tout coureur absent ou en retard à la cérémonie protocolaire, sera pénalisé de 30 points**

## **Article 15 : Acceptation**

Par son engagement à l'épreuve et sa signature avant le départ de la feuille d'émargement. Tous participants à l'épreuve, attestent avoir pris connaissance du présent règlement, acceptent les clauses et s'engagent à les respecter.

## **Article 16 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser à l'occasion de leur participation, sur tous documents ou supports promotionnels, les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

## **Article 17 : Transpondeurs**

**La pose des transpondeurs se fera le jeudi 4 avril 2019 de 16 heures à 18 heures au vélodrome Amédée DETRAUX.**

Chaque coureur devra faire poser sur son vélo un transpondeur qui sera remis dès que le coureur aura

abandonné et à l'issue de la compétition pour les autres. Une caution de 500€ sera versée par toutes les équipes engagées, elle sera restituée dès que les transpondeurs seront remis à l'organisateur.

### **Article 18 : Les véhicules techniques.**

L'ordre des voitures techniques est déterminé selon le classement points.

Cependant, afin de permettre une bonne équité sportive, le véhicule du meilleur junior classé sera positionné après le véhicule du leader de la manifestation.

### **Article 19 : Les Prix**

1ère - 2ème - 3ème catégorie			Juniors		
	Manches 1-2-3-4-5-6	Classement final		Manches 1-2-3-4-5-6	Classement final
1er	269	610	1er	128	300
2ème	165	385	2ème	100	150
3ème	113	305	3ème	78	100
4ème	103	245	4ème	64	
5ème	97	185	5ème	52	
6ème	82	155	6ème	46	
7ème	72	135	7ème	37	
8ème	62	125	8ème	29	
9ème	62	110	9ème	20	
10ème	62	100	10ème	14	
11ème	40	95	11ème	12	
12ème	40	80	12ème	9	
13ème	40	70	13ème	8	
14ème	40	50	14ème	7	
15ème	40	40	15ème	6	
<b>TOTAL</b>	<b>1 287,00 €</b>	<b>2 690,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>610,00 €</b>	<b>550,00 €</b>

<b>Places</b>	<b>Classement Montagne</b>	<b>Classement Combiné</b>	<b>Classement Points Chauds</b>	<b>Classement Espoir</b>	<b>Classement Combativité</b>
1	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
2	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
3	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

## CLINIQUES ET HOPITAUX



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE**  
Route de Chauvel  
97139 ABYMES  
TEL : 0590 89 10 10



**Les Nouvelles EAUX CLAIRES**  
Moudong Sud  
97122 BAIE-MAHAULT  
TEL : 0590 97 62 62



GUADELOUPE



**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL INTERCOMMUNAL BASSE-TERRE / SAINT-CLAUDE**  
Rue Daniel Beauperthuy  
97100 BASSE-TERRE